Langues et linguistique, numéro spécial *Journées de linguistique*, 2011, p. 26-33.

Y A-T-IL UNE LANGUE DE SPÉCIALITÉ ? POINTS DE VUE PRATIQUE ET THÉORIQUE

Marie-Claude L'Homme
Université Laval

Initialement paru dans les *Actes des Journées de linguistique 1990*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique, 1990, p. 105-112.

Marie-Claude L'Homme est maintenant professeure au Département de linguistique et de traduction à l'Université de Montréal, où elle enseigne principalement la terminologie. Elle est également directrice de l'Observatoire de linguistique Sens-Texte. Ses recherches se concentrent sur la modélisation des relations sémantiques entre termes et sur la terminologie dans les corpus spécialisés.

ISSN 0226-7144 © 2011 Département de langues, linguistique et traduction, Université Laval

Y A-T-IL UNE LANGUE DE SPÉCIALITÉ ? POINTS DE VUE PRATIQUE ET THÉORIQUE

Marie-Claude L'Homme
Université Laval

La définition du concept de « langue de spécialité » pose des problèmes majeurs sur le plan théorique. On s'entend généralement sur une délimitation pratique du concept, mais celle-ci est loin de faire l'unanimité lorsqu'il s'agit de trouver une justification théorique à un concept qui sert avant tout des objectifs appliqués. Nous allons examiner, dans le cadre de cet exposé, les différentes approches nées de l'étude de la définition de « langue de spécialité ».

En terminologie

La terminologie s'est surtout penchée, dans l'élaboration de ses modèles théoriques, sur les composantes lexicales des textes spécialisés[1]. Le terme *terminologie* en témoigne d'ailleurs, car il a été forgé sur le modèle de *lexicologi*e. Encore faudrait-il préciser davantage lorsqu'on parle de composantes lexicales, car la terminologie effectue un tri parmi les unités lexicales qu'elle décrit. L'objet d'étude de cette discipline étant les termes, ou si on veut les mots spéciaux utilisés dans les communications spécialisées, les unités considérées comme « terminologiques » se résument à certaines catégories de mots : un grand nombre de substantifs, quelques verbes et quelques adjectifs. Par exemple, dans l'énoncé suivant, emprunté au domaine de la génétique :

> *« Mais l'ADN se trouve dans le noyau et les protéines sont assemblées dans le cytoplasme de chaque cellule. »*

le terminologue s'intéressera aux unités *ADN*, *noyau*, *protéines*, *cytoplasme* et *cellule*.

Ainsi, ce qui intéresse surtout le terminologue sont des observations ressortissant à la morphologie et à la sémantique des termes. On peut ajouter ici qu'ils se sont penchés sur la syntaxe mais dans un cadre particulier : celui de la formation des termes complexes, c'est-à-dire des termes formés de plusieurs unités séparées par des blancs et qui renvoient à un seul sens. Par exemple, dans l'énoncé suivant, emprunté au domaine de la mécanique automobile :

> *« Pour des freins à coin de serrage, enlever le couvercle anti-poussières et mesurer le déplacement de la garniture de frein lors d'une application complète de ces derniers. »*

c'est la formation des unités *frein à coin de serrage*, *couvercle anti-poussières* et *garniture de frein* qui retiendront l'attention du terminologue.

Le centre d'intérêt de la terminologie théorique lui a été imposé par sa contrepartie appliquée, puisque les activités principales de cette discipline consistent à mettre au point des dictionnaires ou des lexiques spécialisés, à nommer des notions et, éventuellement, à normaliser des termes.

Il nous est permis d'affirmer que les spécialistes de la terminologie se sont rarement penchés sur les composantes extra-terminologiques des textes spécialisés comme, par exemple, les mots de la langue usuelle insérés dans ces textes, les schémas verbaux, les structures des phrases techniques et scientifiques, etc. Par exemple, dans l'énoncé précédent :

> *« Pour des freins à coin de serrage, enlever le couvercle anti-poussières et mesurer le déplacement de la garniture de frein lors d'une application complète de ces derniers. »*

[1] Nous engloberons dans *texte spécialisé* tout texte portant sur un domaine précis du savoir humain, un domaine scientifique (sciences pures et sciences humaines), technique ou professionnel.

le terminologue ne s'intéressera pas au fait qu'on emploie l'infinitif, ni à la structure de la phrase.

En d'autres termes, les chercheurs en terminologie se sont peu intéressés à ce que nous avons appelé la *langue de spécialité* (qui comprendrait tous les niveaux de l'expression scientifique et technique). On laisse sous-entendre de cette façon que tout ce qui constitue les textes spécialisés, mis à part les terminologies, appartient à la langue générale et constitue par conséquent une partie du domaine d'étude de la linguistique générale.

En linguistique appliquée...

Les premières études des textes ou des discours spécialisés qui n'ont pas eu comme préoccupation première les « termes » ont été menées par des enseignants ou des chercheurs en didactique. Un mouvement visant à adapter l'enseignement des langues à des publics spécialisés est à l'origine de l'émergence de ce champ d'intérêt. Les enseignants avaient constaté que les apprenants de langue étrangère (techniciens, scientifiques ou ingénieurs) avaient de la difficulté, non pas avec les termes particuliers à leur domaine d'intérêt, mais avec la syntaxe, les schémas d'expression des textes. Ils avaient constaté également que les moyens d'expression des auteurs différaient selon le type de texte (littéraire par rapport à technique, par exemple), donc que l'enseignement des langues devait être adapté à l'apprenant.

Par ailleurs, avec l'arrivée de systèmes de traitement automatique de textes (S.G.B.D.-textes) ou d'analyse de la langue naturelle (algorithmes d'analyse de la langue naturelle), on constate que la plupart des textes traités proviennent de domaines précis du savoir humain : conventions collectives, bulletins de météo, etc. Ainsi, si le but ultime des recherches menées en traitement automatique du langage naturel est la compréhension et la génération des langues humaines en général, les prototypes qui connaissent un certain succès ont été réalisés dans le cadre d'un domaine précis. Ainsi, à défaut d'une théorie universelle du langage humain, on procède de façon empirique en décrivant la langue appartenant à un domaine restreint du savoir, c'est-à-dire un domaine de spécialité. De cette façon, on préjuge qu'il est moins difficile de travailler sur une partie bien circonscrite de la langue que sur la « langue toute entière », qu'on n'arrive pas à définir de façon satisfaisante, du moins pour des besoins informatiques. Mais il semble que les motivations qui incitent à l'élection d'une langue de spécialité (LSP) particulière ne s'arrêtent pas à cette seule considération. Les langues des spécialistes présentent, à première vue, des caractéristiques bien particulières : vocabulaire limité, la plupart des termes utilisés sont monosémiques, objectivité des textes techniques, structures de phrases régies par des règles précises, etc.

Un dilemme théorique…

Notre propos s'attachera à trouver une justification au concept de « langue de spécialité ». Mentionnons que nous utilisons l'expression *langue de spécialité*, mais que celle-ci est souvent critiquée. Les uns la blâment parce que son sigle (*LSP*) est calqué sur l'anglais (*language for special purposes* ou *language for specific purposes*), les autres parce qu'elle accorde trop de place aux disciplines scientifiques et techniques en laissant de côté les disciplines appartenant aux sciences humaines, aux arts, etc. Nous ne nous attacherons pas à explorer les différentes critiques du terme, mais plutôt le concept qu'il recouvre chez différents auteurs.

Pourquoi enseigne-t-on un « français technique ou scientifique » plutôt que le français ? Pourquoi décrit-on une langue de spécialité plutôt que la langue elle-même pour faire du traitement automatique ? Ces deux attitudes laissent sous-entendre qu'il existe des langues spéciales se détachant d'une langue totale ou du moins des particularités inhérentes à la langue scientifique et technique. Qu'est-ce qui fait qu'un billet du médecin, un ordre de la cour, une notice d'entretien est différent de ce qu'on veut appeler la *langue usuelle* ?

Dans la pratique, on reconnaît l'existence de différences entre ce qu'on appelle *langues de*

spécialité (*langues spécialisées, langues fonctionnelles*) et *langue usuelle*. Mais comment peut-on formuler ces différences en théorie ? Il est possible de travailler sur une LSP particulière, de constater des changements, des ajouts ou des absences de phénomènes par rapport à la langue dite *usuelle*. Il est possible d'admettre, dans un contexte pratique, appliqué, qu'il existe des langues de spécialité et qu'elles peuvent être définies comme des systèmes autonomes comportant leurs spécificités les opposant, d'une part, à la langue usuelle et, d'autre part, aux autres LSP.

Mais si le concept de « langue de spécialité » trouve sa justification dans un contexte appliqué, lorsqu'on tente de trouver une base théorique solide, le problème est nettement différent.

Des tentatives de définition

Nous avons examiné une centaine de définitions de *langue de spécialité* pour dégager un certain nombre de points de vue qui feront l'objet de la suite de l'exposé. La collecte des définitions a été rendue difficile par le fait que certains auteurs parlent de *langue scientifique* ou de *langue technique* en faisant référence à « langue de spécialité » alors que d'autres établissent une distinction entre les deux, et par le fait que certains auteurs assimilent le concept de « langue de spécialité » à celui de « terminologie ».

Mises à part ces quelques difficultés, nous avons pu constater que tous les chercheurs s'accordent sur le fait que les langues de spécialité se caractérisent d'abord et au moins par des terminologies leur appartenant en propre. Ce sont les autres phénomènes linguistiques qui posent problème. Sont-ils si importants qu'ils justifient l'appellation *langue de spécialité*, laissant sous-entendre de cette façon qu'ils caractérisent une langue se démarquant d'autres sous-ensembles linguistiques ?

Langue de spécialité ramenée à la notion de « terminologie »

Une première approche consiste à ramener le concept de « langue de spécialité » à celui de « terminologie », donc à réduire les caractéristiques des LSP à des nomenclatures, au plan lexical des textes spécialisés.

Le problème posé par ce type de définition est que la plupart des auteurs qui l'utilisent vont préciser, plus loin dans leur texte, que les langues de spécialité ont tout de même un « style » particulier, certaines tournures de phrases leur appartenant en propre. Le malaise n'est pas dissipé. Par ailleurs, affirmer que le concept de « langue de spécialité » se ramène à celui de « terminologie » ou de « nomenclature » pose le même problème que de dire qu'il ne se ramène pas à « terminologie », car tant qu'on ne disposera pas de descriptions exhaustives dans plusieurs domaines, il est difficile de soutenir l'un ou l'autre point de vue. Nous croyons que la réduction de LSP à la notion de « terminologie » est due à une méconnaissance des autres faits linguistiques.

Les LSP sont des niveaux de langue, des styles particuliers

Une deuxième approche consiste à ranger les LSP parmi les langues spéciales au même titre que l'argot. D'autres considéreront les LSP comme étant un niveau de langue au même titre que la langue familière, soutenue, populaire, etc., la langue d'un groupe particulier ou un dialecte social. Enfin, certains reconnaissent un style particulier à une langue de spécialité ou aux langues scientifiques et techniques en général.

Les observations que nous venons d'évoquer ne règlent pas le problème théorique qui se pose. À notre point de vue, parler de niveau de langue, de style particulier, de dialecte social ou de langue spéciale, parler des LSP en termes banals ou encore les condamner[2], c'est tout de même reconnaître qu'il existe des différences par rapport à une

[2] Voir Étiemble (1966) à ce propos.

autre langue, une marge avec laquelle on ne se sent pas à l'aise, sans toutefois dire en quoi consiste cette marge. Parler de *discours*, de *style* ou de *niveau de langue* ne fait qu'atténuer le problème et évite l'utilisation de *langue* dans l'expression *langue de spécialité*.

Langue de spécialité par opposition à langue usuelle

Une troisième approche consiste à définir la langue de spécialité en l'opposant à d'autres langues ou discours comme ce qu'on nomme *langue générale*, *langue usuelle*, *langue courante*, *langue d'usage*, *langue ordinaire*, *langue commune* ou *langue quotidienne,* comme on définit le terme en l'opposant à *mot* ou *unité lexicale*. Certains définissent les LSP en les opposant à *langue littéraire* ou *poétique*. Quoiqu'on ne le dise pas clairement, il semble que toutes ces langues (langue usuelle, d'usage, etc.) soient des façons de nommer la langue standard.

L'approche voulant comparer la langue de spécialité et la langue usuelle consiste en quelque sorte à mesurer les différences qui existent entre ces deux ensembles.

Les points de vue émis consistent à dire que 1) la langue de spécialité et la langue usuelle s'excluent (la langue de spécialité n'est pas de la langue usuelle et la langue usuelle est tout ce qui n'est pas de la langue de spécialité), ou que 2) la langue de spécialité utilise un nombre restreint des ressources offertes par la langue usuelle (l'ensemble « langue de spécialité » est plus petit que l'ensemble « langue usuelle ») ou, enfin, à dire que 3) la langue de spécialité, en plus d'utiliser un nombre restreint des ressources de la langue usuelle, peut posséder certains traits inexistants en langue usuelle.

Mais définir les LSP en les opposant à d'autres concepts comme *langue usuelle*, c'est admettre d'emblée qu'il existe des variantes d'une même langue. Cependant, cette façon de procéder pose un problème majeur. On veut définir un concept abstrait (celui de LSP) par opposition à un autre concept abstrait (celui de langue usuelle) qui, à notre connaissance, n'a pas été circonscrit de façon satisfaisante, du moins pas par ceux qui privilégient ce type d'approche. Ainsi, LSP dans ce contexte n'est saisissable que virtuellement (par exemple, on admet volontiers qu'un manuel d'entretien de machinerie lourde n'utilise pas les mêmes structures de phrases que celles utilisées dans une lettre écrite à un ami).

Définir les langues de spécialité à l'aide de considérations linguistiques en tentant de trouver ce qu'elles ont d'original par rapport à la langue usuelle est plutôt hasardeux, puisque l'absence de certains phénomènes dans l'une ou l'autre langue ne garantit pas, théoriquement, l'exclusion définitive de l'une ou l'autre langue. Rien n'empêche un auteur d'utiliser telle structure qu'on avait dit absente au préalable.

À défaut de définition, un essai de délimitation

Une dernière approche au concept de « langue de spécialité » consiste non plus à définir les LSP en tentant de trouver ce qu'elles ont de particulier par rapport à d'autres modes d'expressions, mais plutôt à les délimiter en essayant de faire ressortir certaines de leurs caractéristiques. Cette approche est, à notre avis, la plus intéressante et la seule possible dans l'état actuel des connaissances. Il faut noter toutefois que les recherches ont surtout porté sur les langues des disciplines scientifiques (sciences pures) et techniques. Il n'est pas certain que les mêmes conclusions se dégageraient d'une analyse portant sur un domaine des sciences humaines.

Il semble qu'on soit arrivé à s'entendre sur certaines caractéristiques des LSP.

- L'objectif du texte ou du discours spécialisé est de communiquer un fait, émettre une hypothèse, faire état d'une observation, diffuser des connaissances, expliquer un procédé ou une méthode reliés à une discipline qui étudient l'être humain, le monde animal ou végétal.
- La communication spécialisée est faite par un spécialiste du domaine en question (à part quelques exceptions : le journaliste écrivant un article de vulgarisation ou le traducteur, mais dans les deux cas, les connaissances sont

acquises par l'intermédiaire d'un spécialiste). Tous les chercheurs ne s'entendent pas sur le fait d'inclure les articles de vulgarisation dans les LSP.

- La communication scientifique et technique s'adresse dans la plupart des cas à des spécialistes ou des personnes en voie de le devenir (à part les textes de vulgarisation qui s'adressent au grand public).
- La langue de spécialité semble tenir à la fois de la langue (langue naturelle) et des langues artificielles (langages formalisés). Elle utilise les ressources offertes par la langue et s'apparente, par un certain nombre de traits, aux langages formalisés : par exemple, le recours à certains éléments symboliques (symboles chimiques, formules mathématiques), à certains codes et formulations figées, l'utilisation particulière de signes diacritiques, etc.
- II semble que chaque langue de spécialité possède des caractéristiques la différenciant par rapport à une autre. La terminologie d'un domaine en est une, mais les domaines de la syntaxe, de la morphologie, de la sémantique ou de la stylistique restent encore à démontrer, ce qui justifierait l'expression *langues de spécialité* au pluriel. En même temps, il semble exister une sorte de tronc commun entre toutes, ou du moins, entre certaines langues de spécialité, tronc commun qu'il est difficile de mesurer, ce qui justifierait l'expression *langue de spécialité* au singulier.
- Il semble que la langue de spécialité et la langue de tout autre type ne soient pas des systèmes indépendants. La langue de spécialité ne résulterait que d'une réorganisation de certains phénomènes linguistiques, et ces différences se mesureraient en termes de fréquence.
- Il semble que la langue de spécialité se subdivise en sous-ensembles : langue technique, langue scientifique, langue professionnelle, niveaux de langues de spécialité (communication orale, langue didactique, langue ultra-spécialisée, etc.), etc.

Conclusion

Après ces quelques considérations, il est possible de constater qu'on arrive à une espèce de consensus en ce qui concerne une définition opératoire des langues de spécialité. Le concept de « langue de spécialité » est assez commode à certains domaines de la linguistique appliquée, ceux du traitement automatique et de l'enseignement. Dans ce contexte, la définition du concept revêtirait un caractère fonctionnel et pourrait être formulée comme suit :

> Sous-ensemble linguistique comprenant l'ensemble des moyens d'expression (lexicaux, morphologiques, syntaxiques et stylistiques), utilisés la plupart du temps par un groupe de spécialistes, à l'intérieur d'un domaine du savoir humain.

Formulée dans ces termes, la définition laisse sous-entendre que chaque discipline possède sa langue de spécialité et qu'elle répond avant tout à des impératifs pragmatiques.

Toutefois, sur le plan théorique, le consensus est loin d'être atteint. En effet, tant qu'on ne disposera pas de descriptions exhaustives de textes spécialisés provenant de plusieurs domaines et d'une description exhaustive de ce qu'on entend par langue usuelle, les définitions visant à opposer les deux ne restent que des spéculations. Il a été possible de dégager certaines caractéristiques des langues de spécialité ; reste à savoir s'il existe plusieurs langues de spécialité et si ces langues de spécialité diffèrent d'une langue qu'on appelle *usuelle*.

Bibliographie

BERCEANU, V. (1970) Aspects linguistiques et pédagogiques de la langue scientifique et technique moderne en Roumanie, *Les Langues de spécialité. Analyse linguistique et recherche pédagogique. Actes du stage de Saint-Cloud*, 23-30 novembre 1967, Strasbourg, AIDELA, p. 272-280.

BOUTIN-QUESNEL, R., N. BÉLANGER, N. KERPAN et coll. (1985) *Vocabulaire systématique de la terminologie*, (coll. Cahiers de l'Office de la langue française), Québec, Gouvernement du Québec.

CHARNOCK, H. (1982) Technicité et facilité linguistique, *Les Langues modernes*, vol. 76, n° 1, p. 27-39.

DARBELENET, J. (1976) Réflexions sur le discours juridique, *Meta*, vol. 24, n° 1, p. 26-34.

DUBOIS, J., M. GIACOMO, L. GUESPIN et coll. (1973) *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Librairie Larousse.

ENGEL. V. (1970) Langues de spécialité et langue scientifique : Recherches en République fédérale allemande, *Les langues de spécialité. Analyse linguistique et recherche pédagogique. Actes du stage de Saint-Cloud*, 23-30 novembre 1967, Strasbourg, AIDELA, p. 31-38.

ÉTIEMBLE, R. (1966) *Le Jargon des sciences*, Paris, Hermann.

GALISSON, R. et D. COSTE (1976) *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette.

GALLAIS-HAMONNO, J. (1975) Langues de spécialité, *Les Langues modernes*, vol. 67, n°s 2-3, p. 121-123.

GALLAIS-HAMONNO, J. (1981) Des besoins des étudiants à une analyse linguistique des langues de spécialité, *Langues de spécialité*, (coll. Triangle), AUPELF/ British Council/ Goethe Institute, p. 66-77.

GALLAIS-HAMONNO, J. (1982) Les modaux dans le texte scientifique anglo-saxon, *Les Langues modernes*, vol. 76, n° 1, p. 61-72.

GAULTIER, M.-T. (1968) Quand le professeur de français doit jouer à l'apprenti-sorcier…, *Le français dans le monde*, n° 61, p. 20-26.

GAULTIER, M.-T. (1970) L'enseignement des langues de spécialité. Éléments d'une méthodologie, *Les Langues de spécialité. Analyse linguistique et recherche pédagogique. Actes du stage de Saint-Cloud*, 23-30 novembre 1967, Strasbourg, AIDELA, p. 180-209.

GAULTIER, M.-T. (1973) L'enseignement des langues de spécialité à des étudiants étrangers, *Langue française*, n° 17, p. 112-123.

GENTILHOMME, Y. (1983) Le français peut-il, doit-il, être étudié, enseigné, comme une science ?, *Études de linguistique appliquée*, n° 51, p. 104-126.

GLASER, R. LSP Research in the Nordic Countries, *Special Language. Fach-sprache. Revue internationale pour les langues de spécialité. Recherche-Didactique-Terminologie*, vol. 10, n°s 1-2, p. 12-17.

HOFFMANN, l. (1979) Towards a Theory of LSP. Elements of a Methodology of LSP Analysis, *Fachsprache. Langue de spécialité. Didactique - Recherche – Terminologie*, vol. 1, n°s 1-2, p. 12-17.

HUDDLESTON, R. D. (1971) *The Sentence in Written English. A Syntactic Study Based on an Analysis of Scientific Texts,* New York, Cambridge University Press.

JACOBI, D. (1984) Du discours scientifique, de sa reformulation et de quelques usages sociaux de la science. *Langue française*, n° 64, p. 32-52.

KOCOUREK, R. (1980) La nature du français scientifique et technique, *Dictionnaire de la technique industrielle*, tome 4, R. Ernst (éd.), Wiesbaden, Oscar Brandstetter, p. 1153-1174.

KOCOUREK, R. (1982) *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden, Oscar Brandstetter Verlag GmbH & Co. K.G.

LEGAULT, G.A. (1979) Fonctions et structures du langage juridique, *Meta*, vol. 24, n° 1, p. 18-25.

LOFFLER-LAURIAN, A.-M. (1980) L'expression du locuteur dans les discours scientifiques, *Revue de linguistique romane*, vol. 44, n°s 173-174, p. 135-157.

LOFFLER-LAURIAN, A.-M. (1983) Typologie des discours scientifiques : deux approches, *Études de linguistique appliquée*, n° 51, p. 8-20.

MOUNIN, G. (1979) La linguistique comme science auxiliaire dans les disciplines juridiques, *Meta*, vol. 24, n° 1, p. 9-17.

OPITZ, K. (1980) Language for Special Purposes. An Intractable Presence, *Fachsprache. Langue de spécialité. Didactique-Recherche-Terminologie*, vol. 2, n° 1, p. 21-27.

PARPETTE, C. (1981) Langue de spécialité : l'impasse, *Langues de spécialité*, (coll. Triangle), AUPELF/British Council/ Goethe Institute, p. 163-170.

PÉTROFF, A. J. (1984) Sémiologie de la reformulation dans le discours scientifique et technique, *Langue française*, n° 64, p. 53-67.

PHAL, A. (1968) De la langue quotidienne à la langue des sciences et des techniques, *Le français dans le monde*, n° 61, p. 7-11.

PHAL, A. (1971) *Vocabulaire général d'orientation scientifique*, Paris, CRÉDIF.

QVISTGAARD, J. (1981) L'intégration des langues de spécialité dans l'enseignement des langues étrangères, *Langues de spécialité*, (coll. Triangle), AUPELF/ British Council/ Goethe Institute, p.122-131.

RAFALOVICH, H. (1982) Nouvelles données sur la syntaxe des langages techniques et scientifiques allemands, *Les Langues modernes*, vol. 76, n° 1, p. 72-81.

RAFALOVICH, H. (1983) Négativité et créativité des langues de spécialité allemandes, *Études de linguistique appliquée*, n° 51, p. 45-59.

RONDEAU, G. (1983), *Introduction à la terminologie*. Chicoutimi, Gaëtan Morin Éditeur.

SAVORY, T. H. (1967) *The Language of Science*. London, Andre Deutsch Ltd.

SERVIEN, P. (1947) *Science et poésie*. Paris, Flammarion.

SPILLNER, B. (1981) Aspects phraséologiques et syntaxiques des langues de spécialité et leur enseignement, *Langues de spécialité*, (coll. Triangle), AUPELF / British Council / Goethe Institute, p. 99-112.

SPILLNER, B. (1982) Pour une analyse syntaxique et stylistique des langues françaises de spécialité, *Les Langues modernes*, vol. 76, n° 1, p. 19-27.

TUKIA, M. (1983) Observations sur le vocabulaire, sur les marques d'énonciateur et sur la construction dans le discours scientifique, *Études de linguistique appliquée*, n° 51, p. 34-44.

VENDRYES, J. (1968) *Le Langage*. *Introduction linguistique à l'histoire*. Paris, La Renaissance du livre 1923/ Éditions Albin Michel.

VIGNER, G. et A. MARTIN (1976) *Le français technique*, (coll. Le français dans le monde), Paris, Librairie Hachette/ Larousse.

WIESER, J. (1979) Introduction, *Fachsprache. Langue de spécialité. Recherche-Didactique-Terminologie*, vol. 1, nos 2-3, p. 8-12.